

MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU

APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

Enquêteur, P-3

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES :	17 décembre 2020
DATE DE PUBLICATION :	18 novembre 2020
UNITÉ ADMINISTRATIVE :	Bureau du Procureur
LIEU D'AFFECTATION :	Kigali
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT :	20-ING-RMT-144868-R-KIGALI (R)

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques

Le poste est à pourvoir au sein du Bureau du Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme »), à l'antenne de Kigali. Le titulaire du poste travaillera sous la supervision du Premier Substitut du Procureur, du Chef de l'équipe chargée de la recherche des fugitifs et/ou du Responsable de la division d'Arusha. *Le contrat du candidat retenu est subordonné à l'approbation du budget.

Responsabilités

- Il mène les enquêtes selon les besoins des affaires relevant de la compétence du Mécanisme.
- Il est responsable de la planification professionnelle et de la conduite des enquêtes qui lui sont confiées.
- Il fournit un soutien aux enquêtes (comprenant la communication d'éléments de preuve) menées dans le cadre des procès et des procédures d'appel et de toute autre question relative aux affaires soulevées devant la division du Mécanisme à Arusha.
- Il effectue des déplacements pour soutenir les travaux susmentionnés, pouvant comprendre l'interrogatoire de témoin, l'enregistrement de déclarations de témoins, l'ouverture de nouvelles pistes d'enquête, l'arrestation de fugitifs, les enquêtes sur de nouveaux moyens de preuve fournis ou l'identification d'éléments de preuve en réfutation dans le cadre de procédure d'appel ou de révision.
- Il rassemble des informations et des données susceptibles de contribuer à localiser et à arrêter les fugitifs. À cet égard, il maintient confidentiels les sources et les contacts conformément aux instructions permanentes en vigueur et veille à ce que les mesures prises ne compromettent pas la sécurité des témoins, des informateurs ou des sources.
- Il examine le produit du travail de renseignement et d'analyse afin de déterminer les mesures d'enquête ultérieures.
- Il se concerta en tant que de besoin avec les autorités nationales, les organisations non gouvernementales locales et internationales et d'autres institutions chargées de la conduite d'enquêtes, afin d'obtenir des informations et d'appuyer les activités du Bureau du Procureur.
- Il agit dans le respect des instructions permanentes du Bureau du Procureur et des lois en vigueur.
- Il recueille les déclarations de victimes et de témoins et rassemble les éléments de preuve ou autres documents obtenus au cours des enquêtes, il veille à ce que les éléments de preuve ou autres documents soient conservés comme il se doit et prend la responsabilité de consigner les déclarations, éléments de preuve ou autres documents dans les recueils de preuve du Bureau du Procureur et, de manière générale, d'assurer la conservation de l'ensemble des éléments de preuve, déclarations et autres documents pertinents.
- Il prépare les ordres/demandes de mission et les comptes rendus après chaque mission sur le terrain.
- Il coordonne efficacement les activités d'une équipe d'enquêteurs pendant les missions sur le terrain.
- Il examine les documents reçus à communiquer.
- Il entretient des relations cordiales et de coopération avec les autorités nationales, régionales et internationales chargées des enquêtes et des poursuites et aide leurs agents compétents, suite à des demandes officielles de ces derniers, dans leur recherche de documents pertinents pour les poursuites nationales.
- Il facilite les recherches liées aux affaires pour les procureurs et les enquêteurs de passage et procède ou participe à la préparation des réponses aux demandes d'assistance des autorités nationales et autres.
- Il supervise la recherche de documents spécifiques et examine les documents identifiés en vue de leur communication à la Défense ou aux autorités requérantes.
- Il propose et/ou met en place des systèmes et procédures garantissant que les enquêtes sont menées avec professionnalisme et efficacité.
- Il s'acquiesce des autres tâches qui lui sont confiées.
- Il collabore et apporte son soutien aux travaux du Bureau du Procureur, le cas échéant.

Compétences :

- Professionnalisme — Le titulaire du poste a connaissance des méthodes de prise de contact, de recrutement et de gestion des sources. Il sait comment conduire une enquête criminelle dans le but de localiser les fugitifs en fuite. Il a connaissance des techniques d'enquête criminelle, et en particulier de l'utilisation de l'analyse dans les enquêtes complexes. Il a connaissance des méthodes et procédures d'enquête criminelle et possède une expérience de la préparation des témoins et des éléments de preuve dans le cadre de poursuites judiciaires, plus particulièrement dans le contexte du TPIR et/ou du TPIY. Il est capable de s'adapter en fonction des circonstances et des conditions de travail en cours d'enquête, et il a une aptitude à modifier les procédures et méthodologies en conséquence. Il a une aptitude à penser clairement et logiquement

MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU

APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

et à analyser des données complexes et obscures à partir d'une multitude de sources. Il possède une bonne connaissance et expérience pratique de l'utilisation de directives internes en matière de gestion et de protection des sources confidentielles. Il a une bonne maîtrise de l'informatique et une connaissance pratique des logiciels utilisés pour les enquêtes criminelles. Il tire fierté de son travail et de ses réalisations. Il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il conserve son calme dans les situations de crise. Il est soucieux du respect du principe de l'égalité des sexes en assurant la pleine et égale participation des hommes et des femmes dans tous les aspects du travail ;

- **Esprit d'équipe** — Le titulaire du poste collabore avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'institution. Il sollicite les apports en appréciant à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun ; il se montre disposé à apprendre des autres ; il fait passer l'intérêt général de l'équipe avant son intérêt particulier. Il accepte les décisions finales du groupe et s'y plie, même si celles-ci ne cadrent pas toujours avec ses opinions ; il sollicite l'avis des autres en valorisant leurs idées et leurs compétences ;
- **Planification et organisation** — Le titulaire du poste définit clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues. Il hiérarchise les activités et les tâches urgentes et adapte les priorités en fonction des besoins. Il prévoit suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; il tient compte des risques et des imprévus dans la planification ; il suit l'exécution des projets et les modifie s'il y a lieu ; il tire le meilleur parti du temps dont il dispose.

QUALIFICATIONS

Formation

Diplôme universitaire supérieur (master ou équivalent) en criminologie, enquêtes criminelles, justice pénale ou dans une discipline apparentée. Un diplôme universitaire de premier cycle ou une formation/un diplôme équivalent en méthodes d'enquêtes criminelles délivré par une école de police reconnue et conjugué à deux (2) années supplémentaires d'expérience professionnelle des méthodes d'enquêtes criminelles peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur.

Expérience professionnelle

Au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle, assortie d'une progression des responsabilités, dans le domaine des enquêtes criminelles ou du maintien de l'ordre, et une solide expérience au niveau international. Une collaboration substantielle à des enquêtes criminelles longues et complexes, en particulier dans des affaires de crimes violents, est nécessaire. Une expérience pertinente au TPIY et/ou au TPIR et une bonne compréhension du génocide au Rwanda sont très souhaitables.

Connaissances linguistiques

La maîtrise (à l'oral comme à l'écrit) de l'une des langues de travail du Mécanisme, à savoir l'anglais ou le français, est exigée ; la connaissance de l'autre langue serait un atout. La connaissance pratique du kinyarwanda est exigée.

Méthode d'évaluation

Les candidats présélectionnés pourront être invités à passer une épreuve technique suivie d'un entretien visant à déterminer leurs compétences.

Remarque spéciale :

Le Secréariat de l'Organisation des Nations Unies est résolu à atteindre l'objectif de parité hommes-femmes dans son personnel. Les femmes sont vivement encouragées à envoyer leur candidature.

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme. ***Le contrat du candidat retenu est subordonné à l'approbation du budget.** Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secréariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.

Gratuité :

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

Considérations générales

MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou d'infraction autre qu'une infraction mineure au code de la route, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression « atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira.

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalables sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à 23 h 59 (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>
